
[Imprimer](#)

Paris 2024 : un AMI sur les matériaux et services pour l'habitat et l'industrie

Image

Paris 2024 lance un appel à manifestation d'intérêt pour la conception, la production et la distribution des matériaux et services pour les marchés de l'habitat et de l'industrie.

Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, le comité d'organisation souhaite "faire vivre des partenariats créateurs de valeur et porteurs de sens pour toutes les parties", reposant notamment sur trois piliers que sont la célébration (organisation réussie et développement d'opportunités croisées), l'engagement autour des valeurs olympiques et l'héritage. Les partenaires s'engagent dans ce cadre "à contribuer activement à la réalisation de projets en ligne avec la stratégie d'héritage et de durabilité de Paris 2024" qui s'inscrit dans "une nouvelle ère dans l'organisation des Jeux grâce à la sobriété, l'innovation et l'audace".

La conclusion de ces contrats de sponsoring ou marketing a pour objectif d'obtenir un financement en numéraire pour l'organisation des JOP et, de façon complémentaire, une contribution par la fourniture de biens et services. Le programme permettra aux partenaires, jusqu'à 2024 et selon leur niveau d'engagement, de s'associer à Paris 2024 et aux équipes de France olympique et paralympique.

Un appel à manifestation d'intérêt vient d'être lancé par Paris 2024 pour la conception, production et distribution des matériaux et services pour les marchés de l'habitat et de l'industrie. "La délimitation du périmètre de chaque contrat de partenariat résultera de la ou des catégories de produits sur lesquelles les candidats au sponsoring eux-mêmes souhaiteront se positionner, sous réserve des catégories dont le CIO relâchera les droits, et des négociations permettant la meilleure allocation possible des droits pour Paris 2024 et ses partenaires", précise le comité d'organisation.

[Consulter l'avis](#)